



REGLEMENT DU CONCOURS

« Imagine la planète de tes rêves »

Art 1 : L'association « **Une idée de génie** », association loi 1901, (enregistrée sous le n° 0744004610) a pour mission d'aider les enfants à grandir en impliquant dans ses différentes actions des enfants, des collégiens, des lycéens et des étudiants.

Art 2 : L'association « **Une idée de génie** », organise le concours « **Une maison pour ma planète** » en partenariat avec ses partenaires

Art 3 : Ce concours est ouvert à tous : enfants, ados, adultes, du 20 juin 2014 au 05 novembre 2014.

Art 4 : L'épreuve consiste à proposer une œuvre individuelle ou collective (dessin, peinture, sculpture, poème, texte...) portant sur le thème :

« Imagine la planète de tes rêves »

Art 5 : Chaque participant a toute liberté pour concevoir son œuvre. Chaque œuvre devra être accompagnée d'un texte justificatif des choix réalisés.

Art 6 : Chaque œuvre portera indication des nom, prénom, âge, adresse du participant, téléphone, et la signature des parents (ou du tuteur légal) pour accord de participation pour les moins de 18 ans. L'ajout du cachet de l'école, collège ou lycée (classe de l'enfant, nom et adresse de l'établissement scolaire) permettra à son établissement de gagner aussi des cadeaux.

Art 7 : Un jury composé d'enseignants, de professionnels et bénévoles de l'association sera chargé d'étudier les œuvres et désignera les gagnants.

Art 8 : Les critères de sélection seront l'adéquation avec le thème proposé : originalité, imagination et qualité de la production réalisée (matériaux, esthétique, explications)

Art 9 : Un classement sera effectué par âge : cycle 1, cycle 2, cycle 3, collège, lycée et adulte.

Art 10 : Le jury est souverain en ce qui concerne la sélection des gagnants.

Art 11 : Tous les gagnants seront informés par courrier.

Art 12 : Les gagnants et leurs établissements scolaires se verront attribuer des lots pour une valeur globale de plus de 2500 €.

Art 13 : Les participants doivent adresser leur œuvre à « **Une Idée de Génie !** » BP 105 - 74501 EVIAN LES BAINS CEDEX avant le 05/11/2014, ou le déposer dans un lieu de collecte indiqué sur le site www.une-idee-de-genie.fr.

Art 14 : Les gagnants et leurs parents (ou tuteurs) autorisent l'association « Une idée de génie » à utiliser leur œuvres et leurs noms pour communiquer sans que cette utilisation puisse ouvrir des droits autres que le prix gagné. En cas de refus, les gagnants renoncent expressément au bénéfice des lots qui leur sont destinés.

Art 15 : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

Art 16 : « Une idée de génie » se réserve le droit d'annuler ou modifier le concours « **Imagine la planète de tes rêves** » si les circonstances l'exigent.

Art 17 : Le présent règlement est déposé à l'association et adressé sur demande à l'adresse contact@une-idee-de-genie.fr . Il peut être consulté sur le site www.contact@une-idee-de-genie.fr ou le site www.az-loisirs.com